Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil de la Municipalité tenue au lieu et à l'heure des séances, lundi le **7 décembre 2020**, à 19 heures, sous la présidence du maire, Gino Moretti par voie de visioconférence.

Sont présents en salle et en visioconférence :

Gino Moretti, maire
Ginette Caza, district 1 Sylvie Tourangeau, district 4
Heather L'Heureux, district 2 François Boileau, district 5
Roger Carignan, district 3 Johanne Leduc, district 6

Le secrétaire d'assemblée : Denis Lévesque

CONSIDÉRANT le décret numéro 1094-2020 du 21 octobre 2020 qui prolonge l'état d'urgence pour une période additionnelle de huit (8) jours, soit jusqu'au 28 octobre 2020 ou jusqu'à ce que le gouvernement ou le ministre de la Santé et des Services sociaux les modifie ou y mette fin ;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence et téléphone.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, Ginette Caza.

Appuyé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Il est résolu unanimement sur la recommandation du ministère de la Santé et des Services sociaux :

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et le secrétaire d'assemblée puissent y participer en salle par visioconférence.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

304-2020 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que le maire a donné lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par la conseillère, Ginette Caza.

Appuyé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

305-2020 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2020

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2020 ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil renoncent à la lecture du procèsverbal.

Il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Appuyé par le conseiller, Roger Carignan.

Il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2020.

Adoptée

306-2020 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Salaire – Mois novembre 2020 :	138 091,41 \$
Liste des chèques en circulation :	127 055,56 \$
Liste suggérée des factures à payer :	47 116,78 \$
Liste des prélèvements :	132 332,20 \$
Liste des dépôts directs :	169 839,58 \$

TOTAL des dépenses du mois : 614 435,53 \$

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent en avoir pris connaissance, et ce, pour le bon fonctionnement de l'administration municipale.

Il est proposé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Appuyé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Il est résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

Adoptée

CORRESPONDANCE ET/OU PRÉSENTATION

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le bordereau de correspondance du mois de novembre 2020.

PÉRIODE DE QUESTIONS

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil.

DÉPÔT DU REGISTRE DES DÉCLARATIONS DES DONS AUX MEMBRES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANICET

Dépôt du registre des déclarations des dons aux membres du conseil de la municipalité de Saint-Anicet, en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale « Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux ».

Le directeur général et secrétaire-trésorier mentionne qu'aucune déclaration de dons, marques d'hospitalité ou autres avantages reçus par les membres du conseil n'a été déposée au registre de ces déclarations depuis la séance ordinaire du 3 décembre 2019.

2020/12/07 307-2020

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Appuyé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Il est résolu unanimement de nommer la conseillère, Ginette Caza, maire suppléant pour les mois de décembre 2020, janvier, février et mars 2021 ;

Que le maire Gino Moretti, le maire suppléant Ginette Caza, le secrétaire-trésorier Denis Lévesque et la secrétaire-trésorière adjointe Sylvie Caza soit les représentants de la Municipalité à l'égard de tout compte qu'elle détient à la Caisse Populaire Desjardins du Haut-Saint-Laurent :

Sous la signature de deux (2) d'entre eux soit ;

- La signature du maire ou du maire suppléant ;
- La signature du secrétaire-trésorier ou de la secrétaire-trésorière adjointe.

Que le maire suppléant représente le maire au conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent en cas d'absence de celui-ci.

Adoptée

308-2020

ÉTABLISSEMENT DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR 2021

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau. Appuyé par la conseillère, Ginette Caza. Il est résolu unanimement :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2021, qui débuteront à 19 h :

Lundi, 11 janvier 2021 à 19 h	Lundi, 5 juillet 2021 à 19 h
Lundi, 1 ^{er} février 2021 à 19 h	Lundi, 2 août 2021 à 19 h
Lundi, 1 ^{er} mars 2021 à 19 h	Lundi, 13 septembre 2021 à 19 h
Lundi, 12 avril 2021 à 19 h	Lundi, 4 octobre 2021 à 19 h
Lundi, 3 mai 2021 à 19 h	Lundi, 15 novembre 2021 à 19 h
Lundi, 7 juin 2021 à 19 h	Lundi, 6 décembre 2021 à 19 h

QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la Municipalité.

Adoptée

309-2020

AUGMENTATION DU SALAIRE DES ÉLUS 2021

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté un règlement sur le traitement des élus municipaux numéro #523 en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2020 ;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 2 du Règlement sur le traitement des élus municipaux, le taux d'indexation sera équivalent à l'indice de prix à la consommation pour le Québec, établi par Statistique Canada pour septembre de l'année précédente.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé le conseiller, Roger Carignan.

Appuyé par la conseillère, Johanne Leduc.

Il est résolu unanimement que le traitement des élus soit augmenté de 0,3% tel qu'établi par l'indice du prix à la consommation du Québec (IPC) au 30 septembre 2020 et ce, en vigueur au 1er janvier 2021.

Adoptée

310-2020

NOMINATION DE REPRÉSENTANTS POUR LA PARTIE PATRONALE - CONVENTION COLLECTIVE

Il est proposé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Appuyé par la conseillère, Johanne Leduc.

Il est résolu unanimement de nommer les représentants suivants pour le renouvellement de la convention collective :

- Gino Moretti, maire;
- Denis Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier ;
- Gabriel Trevino, directeur des travaux publics ;
- Ginette Caza, conseillère, district 1 ;
- Sylvie Tourangeau, conseillère, district 4.

Adoptée

311-2020

FRAIS DE CELLULAIRE À PAYER AU JOURNALIER III (CONCIERGE)

Il est proposé par la conseillère, Johanne Leduc.

Appuyé par le conseiller, Roger Carignan.

Il est résolu unanimement de payer 30,00 \$ par mois au journalier III qui occupe le poste de concierge, pour l'utilisation de son cellulaire.

En vigueur le 1er janvier 2021

Adoptée

312-2020

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – LA BOUFFE ADDITIONNELLE – CAMPAGNE DE FINANCEMENT POUR PANIERS DE NOËL 2020

Il est proposé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Appuyé par la conseillère, Johanne Leduc.

Il est résolu unanimement d'accorder un montant de 2 000 \$ à l'organisme *La Bouffe additionnelle*, afin d'aider à défrayer les coûts des paniers, dans sa campagne de financement de Noël 2020.

Adoptée

313-2020

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – CENTRE DE RESSOURCES FAMILIALES DU HAUT ST-LAURENT

Il est proposé par le conseiller, Roger Carignan.

Appuyé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Il est résolu unanimement d'accorder un montant de 200,00 \$ à l'organisme Centre de Ressources Familiales, afin que l'organisme puisse partager avec les familles la joie et la magie du temps des fêtes, pour rendre les tout-petits très heureux.

Adoptée

2020/12/07 314-2020

PROGRAMME NOËL 2020

ATTENDU que les réjouissances de Noël seront bien différentes cette année ;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Anicet, Le Club Optimiste de St-Anicet et Le Cercle des Loisirs de Cazaville veulent créer conjointement une activité qui permet de respecter les recommandations de la santé publique ;

ATTENDU que le projet est d'inciter les citoyens de la Municipalité de Saint-Anicet à décorer leur maison en cette période de festivité et ainsi avoir la chance de gagner un des trois (3) paniers de produits locaux d'une valeur de 250,00 \$ chacun ;

ATTENDU que les gagnants par un tirage au hasard seront divulgués le 19 décembre à 20 h 45 ; sur une chaîne de radio FM spécialement conçue pour l'évènement ;

ATTENDU que des cartons promotionnels seront distribués par la poste ainsi que l'affichage sur les pages Facebook de la Municipalité, du Club Optimiste de St-Anicet et Le Cercle des Loisirs de Cazaville pour inciter les gens à participer.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, Roger Carignan.

Appuyé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Il est résolu unanimement d'autoriser une dépense d'environ 1 450 \$ taxes applicables en sus, pour frais de graphisme, impression de cartons promotionnels, envoi postal et trois (3) paniers cadeaux qui sera affecté au budget Culture et Loisirs.

Adoptée

315-2020

NOMINATION DU VÉRIFICATEUR EXTERNE – MANDAT DE 2020 À 2024

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 966 du Code municipal du Québec, le conseil municipal doit procéder à la nomination d'un vérificateur externe ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance de l'offre de services de Goudreau Poirier inc. soit :

2020 à 2022
2023 à 2024
10 550 \$ plus les taxes applicables
10 800 \$ plus les taxes applicables

CONSIDÉRANT que les prévisions budgétaires sont facilitées avec un mandat de cinq (5) ans.

Il est proposé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Appuyé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Il est résolu unanimement d'accepter la proposition de services professionnels de *Goudreau Poirier inc.* tel que détaillée dans l'offre datée du 30 novembre 2020 pour un mandat de cinq (5) ans.

Adoptée

316-2020

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE LA PATINOIRE RÉGIONALE DE HUNTINGDON – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET QUOTE-PART 2021

Il est proposé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Appuyé par la conseillère, Ginette Caza.

Il est résolu unanimement d'accepter les prévisions budgétaires 2021 de la Régie intermunicipale de la patinoire régionale de Huntingdon pour un montant de recettes de 411 000 \$ et des dépenses de 409 486 \$ ainsi que la quote-part totalisant une somme de 18 704 \$ comme stipulé aux prévisions budgétaires.

Dépense payable en janvier 2021

2020/12/07 317-2020

RENOUVELLEMENT DU FORFAIT TÉLÉPHONIQUE SERVICE JURIDIQUE - DHC AVOCATS

Il est proposé par la conseillère, Johanne Leduc.

Appuyé par la conseillère, Ginette Caza.

Il est résolu unanimement de retenir les services du cabinet *DHC Avocats* au montant de 400,00 \$ plus les taxes applicables pour consultations téléphoniques du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Dépense payable en janvier 2021

Adoptée

318-2020

OCTROI DE MANDAT À LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT – INSTAURATION D'UNE STRATÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES ORGANIQUES SUR LE TERRITOIRE MUNICIPAL

ATTENDU l'annonce le 3 juillet 2020 du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques de la stratégie gouvernementale de valorisation de la matière organique ;

ATTENDU que plusieurs éléments de cette stratégie sont susceptibles d'influencer la gestion municipale des matières résiduelles, entre autres l'instauration de la gestion de la matière organique sur 100% du territoire municipal d'ici 2025 et la valorisation de 70% de la matière organique d'ici 2030 ;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Anicet souhaite trouver des alternatives à l'enfouissement de la matière organique putrescible, en collaboration avec les municipalités locales du territoire de la MRC du Haut-Saint-Laurent;

ATTENDU que la MRC du Haut-Saint-Laurent est dotée d'une ressource en gestion des matières résiduelles et que le Conseil des maires a adopté un Plan de gestion des matières résiduelles.

Il est proposé par la conseillère, Johanne Leduc.

Appuyé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Anicet désire porter à la connaissance du Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent la volonté de trouver des alternatives à l'enfouissement de la matière organique ;

QUE la Municipalité de Saint-Anicet souhaite, en collaboration avec les municipalités locales du Haut-Saint-Laurent, confier à la MRC du Haut-Saint-Laurent le mandat d'évaluer des scénarios et d'accompagner les municipalités dans la planification d'un programme de gestion de la matière organique.

Adoptée

319-2020

CORRECTION DE LA RÉSOLUTION 087-2020 — ACHAT D'UN CHARGEUR (loader)

ATTENDU que la résolution 087-2020 a été adoptée à la session ordinaire du 6 avril 2020 autorisant l'achat d'un chargeur Caterpillar 2013 tel quel, de André Fortier selon la facture datée du 24 mars 2020, pour un montant total de 58 000,00 \$ plus les taxes applicables ;

ATTENDU que cet équipement sera payé à même le Fonds de roulement ;

ATTENDU que la période de remboursement n'a pas été spécifiée lors de l'adoption de la résolution.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau. Appuyé par le conseiller, Roger Carignan.

Il est résolu unanimement de corriger la résolution 087-2020 en déterminant un terme de cinq (5) ans pour la période de remboursement.

Adoptée

320-2020

CORRECTION DE LA RÉSOLUTION 088-2020 - RÉSULTAT DE SOUMISSION POUR LE CAMION À ORDURES

ATTENDU que la résolution 088-2020 a été adoptée à la session ordinaire du 6 avril 2020 afin d'accepter la soumission de *International Rive Nord Inc.* au montant de 243 229,47 \$ plus les taxes applicables pour l'achat d'un camion à ordures ;

ATTENDU que cet équipement sera payé à même le Fonds de roulement ;

ATTENDU que la période de remboursement n'a pas été spécifiée lors de l'adoption de la résolution.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau. Appuyé par le conseiller, Roger Carignan.

Il est résolu unanimement de corriger la résolution 088-2020 en déterminant un terme de cinq (5) ans pour la période de remboursement.

Adoptée

321-2020

CORRECTION DE LA RÉSOLUTION 170-2020 - ACCEPTER LA SOUMISSION DE CAUCA POUR L'APPLICATION SURVI-MOBILE

ATTENDU que la résolution 170-2020 a été adoptée à la session ordinaire du 6 juillet 2020 afin d'accepter la soumission de Cauca pour l'application Survi-Mobile ;

ATTENDU que le terme du contrat n'a pas été spécifiée lors de l'adoption de la résolution.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, Ginette Caza. Appuyé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Il est résolu unanimement de corriger la résolution 170-2020 en déterminant un terme de trois (3) ans pour la période du contrat avec Cauca pour l'application Survi-Mobile.

Adoptée

322-2020

RÉSULTAT DE LA TENUE DE REGISTRE – RÈGLEMENT D'EMPRUNT #535

ATTENDU que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 535 décrétant une dépense de 561 956,74 \$ et un emprunt de 500 000 \$ pour le parc intergénérationnel est de 2210 ;

ATTENDU que le nombre de signatures requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 232 ;

ATTENDU que le nombre de signatures obtenues est de 222.

Il est proposé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Appuyé par le conseiller, François Boileau.

Il est résolu unanimement que le conseil certifie que le directeur général et secrétaire-trésorier dépose lors de cette séance ordinaire, selon l'article 55.7 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le certificat de

procédure d'enregistrement du règlement numéro 535 décrétant une dépense de 561 956,74 \$ et un emprunt de 500 000 \$ pour le parc intergénérationnel et déclare que le règlement est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

2020/12/07

Adoptée

323-2020 ADOPTION DU RÈGLEMENT #536 – ENTRETIEN DE LA RUE PERRON

ATTENDU que la Municipalité désire, suite à la demande d'intéressés, procéder à l'exécution de certains travaux d'entretien sur la Rue Perron ;

ATTENDU que la Municipalité n'entend pas se faire déclarer propriétaire de l'assiette de ce chemin ;

ATTENDU qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

ATTENDU que le directeur général et secrétaire-trésorier mentionne que ce règlement a pour objet de faire le déneigement de la Rue Perron et de recouvrer les coûts engendrés, aux propriétaires concernés ;

ATTENDU qu'un avis de motion donné et projet de règlement déposé à la séance du 2 novembre 2020 ;

ATTENDU qu'un changement est fait à l'article 3 suivant selon la demande d'entretien de chemin ou rue privé :

Article 3 Taxation pour les coûts :

Constitue une (1) unité, la maison, chalet et/ou roulotte et constitue un demi (1/2) unité, le terrain vacant.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, Ginette Caza. Appuyé par la conseillère, Johanne Leduc.

Il est résolu unanimement que le règlement numéro 536 soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement comme suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante des présentes.

ARTICLE 2 TRAVAUX

La Municipalité ordonne l'exécution de travaux de déneigement sur la Rue Perron.

ARTICLE 3 TAXATION POUR LES COÛTS

Afin de recouvrer les coûts engendrés par l'exécution des travaux, la Municipalité impose une taxe annuelle suffisante pour rembourser les dépenses encourues pour l'exécution de travaux, fixée selon le nombre d'unités construits pour la Rue concernée.

Constitue une (1) unité, la maison, chalet et/ou roulotte et constitue un demi (1/2) unité, le terrain vacant.

Le taux sera révisé annuellement par le règlement d'imposition des taxes annuelles. Cette taxe sera ajoutée au compte de taxes des personnes intéressées.

2020/12/07 ARTICLE 4 <u>NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT</u>

Les propriétaires d'immeubles situés sur la Rue Perron pour lesquelles des travaux sont décrétés devront désigner un représentant et un substitut à celui-ci.

Seul le représentant ou son substitut sont autorisés à communiquer avec la Municipalité pour les fins de toutes informations pertinentes à la bonne exécution des travaux. La Municipalité ne traitera qu'avec le représentant ou son substitut.

ARTICLE 5 <u>ENTRÉE EN VIGUEUR</u>

Le présent règlement entrera en vigueur au 1er janvier 2021.

Nonobstant ce qui précède, il sera permis à la Municipalité, en tout temps et par règlement d'abroger le présent règlement et ainsi cesser d'exécuter tous travaux.

Gino Moretti

Maire

Denis Lévesque

Directeur général et

Secrétaire-trésorier

Adoptée

324-2020 SOUMISSION DE DÉNEIGEMENT POUR LA RUE PERRON

CONSIDÉRANT que Déneigement François Paquin et Fils S.E.N.C. a fait parvenir une soumission pour la saison 2020-2021 pour le déneigement de la Rue Perron.

• Rue Perron 600,00 \$ plus les taxes applicables

Il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Appuyé par le conseiller, Roger Carignan.

Il est résolu unanimement d'accepter la soumission de déneigement pour la saison 2020-2021 avec *Déneigement François Paquin et Fils S.E.N.C.* pour la Rue Perron et d'autoriser Denis Lévesque, directeur général à signer la soumission.

Ce montant est remboursé par les propriétaires d'immeubles concernés par le chemin

Adoptée

325-2020 PROPOSITION D'ACHAT CONDITIONNELLE DU QUAI DE PORT-LEWIS

La Municipalité de Saint-Anicet offre à la MRC du Haut-Saint-Laurent d'acheter le quai de Port Lewis pour la somme d'un (1) dollar aux conditions suivantes :

- Recevoir une copie de tous les documents qui sont en possession de la MRC relatifs au quai de Port Lewis;
- Procéder à l'évaluation du quai pour en connaître la valeur marchande et le coût de remplacement. Transmettre une copie de cette évaluation à la Municipalité ;
- Faire inspecter par une firme spécialisée la structure du quai, établir un calendrier d'entretien et de réparations et évaluer les coûts. Transmettre une copie de ce rapport à la Municipalité ;

Après analyse de cette documentation le tout sera soumis au vote du Conseil municipal de Saint-Anicet.

(Cette proposition ne sert qu'à faire part de nos intentions à la MRC, le cas échéant, nous la ferons rédiger en bonne et due forme par notre notaire).

Le vote est demandé :

Membres	Pour	Contre
Ginette Caza	X	
Heather L'Heureux		Х
Roger Carignan	X	
Sylvie Tourangeau	X	
François Boileau	X	
Johanne Leduc	X	
Résultat	5	1

Il est proposé par le conseiller, François Boileau.

Appuyé par le conseiller, Roger Carignan.

Il est résolu majoritairement que la Municipalité de Saint-Anicet offre à la MRC du Haut-Saint-Laurent d'acheter le quai de Port Lewis pour la somme d'un (1) dollar aux conditions énumérées dans la présente résolution.

Adoptée

326-2020

CRÉATION D'UN EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENTS AFFECTÉ EN INFRASTRUCTURE

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Anicet n'a pas utilisé toutes les sommes prévues au budget d'immobilisation d'asphaltage et qu'il reste un solde de près de 330 000 \$;

CONSIDÉRANT que le Ministère du Transport du Québec nous transfert annuellement 186 247 \$ pour l'Entretien des Routes Locales (ERL) et que cette année une augmentation importante de 133 927 \$ pour un total de 320 174 \$ sera transférée à la Municipalité d'ici la fin de l'année 2020 ;

CONSIDÉRANT que des travaux prévus en 2020 étaient nécessaires et seront reportés en 2021 et les années subséquentes.

Il est proposé par le conseiller, Roger Carignan.

Appuyé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Il est résolu unanimement de créer un excédent de fonctionnements affecté en infrastructure de 440 000 \$ qui sera appliqué à des travaux en infrastructure pour les années subséquentes.

Adoptée

327-2020

DÉROGATION MINEURE DM-10-2020

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure DM-10-2020 de madame Lyne Scalabrini concernant la propriété sise au 676, route 132 a été présentée au Comité consultatif d'urbanisme, tel que prévu par la Loi sur l'aménagement;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme recommande la dérogation mineure afin de régulariser l'empiètement du garage de 2.68 mètres dans la rive.

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été donné conformément.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, Ginette Caza. Appuyé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Il est résolu unanimement d'accepter, la demande de dérogation mineure DM-10-2020 présentée par madame Lyne Scalabrini concernant la propriété

sise au 676, route 132 soit de régulariser l'empiètement du garage dans la rive de 2.68 mètres.

2020/12/07

Adoptée

328-2020 DÉROGATION MINEURE DM-11-2020

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure DM-11-2020 de Groupe T.C. 2006 inc. concernant la propriété sise au 204, 102^e Avenue a été présentée au Comité consultatif d'urbanisme, tel que prévu par la Loi sur l'aménagement ;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme recommande en partie la dérogation mineure tel que déposée, soit d'accepter l'implantation d'une clôture située à 1 mètre de l'emprise de la rue au lieu de 1.5 mètre et de refuser la partie de la demande de la dérogation mineure concernant l'agrandissement de la maison avec un empiètement maximal de 4 mètres dans la rive;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été donné conformément.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, Heather L'Heureux. Appuyé par la conseillère, Ginette Caza.

Il est résolu unanimement d'accepter, la demande de dérogation mineure DM-11-2020 présentée par Groupe T.C. 2006 inc. concernant la propriété sise au 204, 102° Avenue comme le comité consultatif d'urbanisme le recommande soit d'accepter une partie de la demande concernant l'implantation d'une clôture située à 1 mètre de l'emprise de la rue au lieu de 1.5 mètre et de refuser la partie de la demande de la dérogation mineure concernant l'agrandissement de la maison avec un empiètement maximal de 4 mètres dans la rive.

La résolution devient caduque 18 mois après son adoption si l'objet de la dérogation n'est pas réalisé ou n'est pas en voie de réalisation.

Adoptée

329-2020 DÉROGATION MINEURE DM-12-2020

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure DM-12-2020 de monsieur Marcel Lemay concernant la propriété sise au 272, 89° Avenue a été présentée au Comité consultatif d'urbanisme, tel que prévu par la Loi sur l'aménagement;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme recommande la dérogation mineure afin de permettre un coefficient d'occupation au sol (COS) de 23% au lieu de 20% afin de permettre l'agrandissement de la maison dans l'espace présentement occupé par le garage et de construire un garage attenant à la maison ;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été donné conformément.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, Johanne Leduc. Appuyé par la conseillère, Ginette Caza.

Il est résolu unanimement d'accepter, la demande de dérogation mineure DM-11-2020 présentée par monsieur Marcel Lemay concernant la propriété sise au 272, 89° Avenue afin de permettre un coefficient d'occupation au sol (COS) de 23% au lieu de 20% afin de permettre l'agrandissement de la maison dans l'espace présentement occupé par le garage et de construire un garage attenant à la maison.

Adoptée

2020/12/07 330-2020

FORMATION COMBEQ - NOUVEAUX RÈGLEMENTS D'APPLICATION DE LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

Il est proposé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Appuyé par le conseiller, Roger Carignan.

Il est résolu unanimement d'autoriser Andrea Geary, responsable de l'urbanisme et de l'inspection à s'inscrire à la formation suivante :

 Nouveaux règlements d'application de la Loi sur la qualité de l'environnement;

Cette formation est offerte par la COMBEQ, au coût de 304,85 \$ plus les taxes applicables, formation en classe virtuelle, dates à déterminées.

Adoptée

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT #488-2 – CONCERNANT LA PRÉVENTION DES INCENDIES

Conformément à l'article 445 du Code municipal, je soussignée, Sylvie Tourangeau, conseillère, district 4, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, sera soumis, pour adoption, le règlement #488-2 concernant la prévention des incendies.

Des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public au bureau de l'Hôtel de Ville.

331-2020

SOUMISSION REMPLACEMENT D'UN CHASSE-NEIGE AVANT

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à une demande de soumission afin d'obtenir un prix pour le remplacement d'un chasse-neige avant 0H4000 12' X 44';

Il est proposé par le conseiller, Roger Carignan.

Appuyé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Il est résolu unanimement de retenir la soumission de *W. Côté & Fils Ltée Inc.*, au montant de 10 685,99 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée

332-2020

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE 2020-2021 – VOLET 8 : ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES

ATTENDU que le ministère des Transports a versé une compensation de 320 714 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2020-2021 ;

ATTENDU que les compensations distribuées à la Municipalité de Saint-Anicet visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

ATTENDU que les compensations supplémentaires versées en 2020-21 par rapport à celles de 2019-2020 de 134 467 \$ doivent entièrement être affectées à des dépenses d'entretien autres que d'hiver ou à des dépenses d'investissement admissibles.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, Roger Carignan. Appuyé par la conseillère, Ginette Caza.

Il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Anicet informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 et des éléments, des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

Adoptée

DÉPÔT DU RAPPORT DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport du Service de sécurité incendie pour le mois de novembre 2020.

333-2020

CORRECTION DE LA RÉSOLUTION 299-2020 — RÉMUNÉRATION ANNUELLE DES POMPIERS ET PREMIERS RÉPONDANTS

ATTENDU que la résolution 299-2020 a été adoptée à la séance ordinaire du 2 novembre 2020 soit d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à remettre la rémunération annuelle aux pompiers du Service de sécurité incendie, tel que prévu au règlement #511 pour un montant total de 52 400 \$;

ATTENDU que le coût réel de la rémunération annuelle est de 53 600 \$.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau. Appuyé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Il est résolu unanimement de corriger la résolution 299-2020 en acceptant la rémunération annuelle des pompiers et premiers répondants au montant de 53 600 \$.

Adoptée

334-2020 ACHAT D'ÉQUIPEMENTS – L'ARSENAL

Il est proposé par la conseillère, Heather L'Heureux. Appuyé par la conseillère, Sylvie Tourangeau. Il est résolu unanimement d'autoriser l'achat :

- Deux (2) appareils respiratoires Scott X3 Pro de 4500 psi, au montant de 17 800 \$ taxes applicables en sus;
- Quatre (4) 4500 psi 60min, carbon cylinder au montant de 7 000 \$ taxes applicables en sus;
- Quatre (4) protecteurs de cylindre 60min, fibre de carbon au montant de 580,00 \$ taxes applicables en sus;
- Deux (2) sangle de poitrine universel, X3 Pro au montant de 150,00 \$
 taxes applicables en sus.

Pour le Service de sécurité incendie, selon la soumission SOUM052862A de *L'Arsenal* datée du 2 décembre 2020 pour un montant total de 25 530 \$ taxes applicables en sus.

Adoptée

VARIA

TOUR DE TABLE

PÉRIODE DE QUESTIONS Heure de début : 20 h 45 Heure de fin 20 h 45 CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est 20 h 48. Adoptée

Gino Moretti

Maire

Je, Gino Moretti, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Denis Lévesque

Directeur général et Secrétaire-trésorier